

# PACKAGING



CHAMPAGNE-ARDENNE

site : [www.packagingvalley.com](http://www.packagingvalley.com)

mail : [infos@packagingvalley.com](mailto:infos@packagingvalley.com)



## La lettre

**Q**uelques jours après l'entrée dans la Communauté Européenne de dix nouveaux partenaires, dont on peut imaginer qu'ils vont - bien logiquement - se précipiter sur nos marchés et clients, il est nécessaire pour chacun d'entre nous, non seulement d'être très vigilant quant au respect des règles communautaires, mais également - et s'il n'est pas déjà trop tard - de nous intéresser, nous aussi, de très près aux potentiels de notre développement sur les marchés étrangers.

Systematiquement, PACKAGING VALLEY propose différents types de missions sur les marchés extérieurs, et les cofinance très sensiblement.

Bien sûr, on peut se satisfaire de constater que sur le dernier salon Packtech à Shanghai trois entreprises de notre région Champagne-Ardenne étaient présentes. Il faut toutefois se poser deux questions : pourquoi ce trop petit nombre ? et surtout pourquoi seulement huit firmes françaises y participaient sur le stand officiel France, à côté d'une trentaine de sociétés Italiennes et d'un hall complet d'entreprises allemandes ...?

On peut continuer à se plaindre et attendre sans beaucoup d'espoir.

PACKAGING VALLEY ne travaille pas dans ce but. Réagissons, profitons des aides financières dont bénéficie notre association pour soutenir nos entreprises.

Arrêtons d'être frileux ! Qui ose gagne !

Le Président  
Yves L'HÔTE

**2004**  
**Juin**

**n° 20**

## Sabine Plékhoff couturière de l'emballage

Lancée en juin 2001, la société SPH Création (Reims) connaît une progression spectaculaire et une reconnaissance grandissante. " J'ai commencé avec le champagne avant de me tourner vers la confiserie" explique Sabine Plékhoff, lauréate du prix de l'innovation des femmes chefs d'entreprise décerné par le Sénat et saluée par les Masters 2003. Original, son travail est aujourd'hui reconnu par quelques grands noms du commerce et de l'artisanat. Le sparnacien Vincent Dallet, l'un des meilleurs pâtissiers-chocolatiers de France, a fait appel à elle pour réaliser les coffrets de la "Bûche des Étoilés" qui sera servie avec le rosé Moët & Chandon 1998 à la table de plusieurs grands chefs. Sabine Plékhoff compte aussi parmi ses clients quelques grandes références comme Hédiard et la Maison du Chocolat à Paris.

*L'Union 18 décembre 2003*

## Prestiges Hélios 2003

Remis le 20 novembre 2003, les Prestiges Hélios viennent une fois de plus consacrer l'excellence des travaux d'impression hélios réalisés en France et en Europe pour l'emballage et valoriser les différents acteurs engagés dans la mise en œuvre d'un produit et sa réalisation.

*Extraits du Tableau d'Honneur :*

**Pour "RICARD"** - Impression directe sur film sans encre blanche

Réalisation : Sté BRODART - Annonceur : SOVAGIB

**Pour "AGNES B"** - Cosmétique - Impression cello email sur film transparent complexe avec un film métallisé ou alu

Réalisation ; Sté BRODART - Annonceur : CLUB CRÉATEURS DE BEAUTÉ

*PG Converting - Décembre 2003*

## Les étoiles de l'ondulé

L'emballage ondulé de France (Ondef) a organisé pour la première fois le concours des Étoiles de l'ondulé, récompensant des réalisations dans le domaine de l'ondulé. Trente-huit dossiers de candidatures ont été déposés.

## SECTION DESIGN ET DIFFÉRENTIATION : FORMES ET VOLUMES

### Étoile " luxe " : Poupée russe

Pour Veuve Cliquot Ponsardin, **Seyfert Champagne** devait concevoir un emballage épousant parfaitement l'articulation de l'emballage primaire de "La grande dame". Le classique parallépipède rectangle se transforme en PLV originale en ouvrant ses pétales sur le coffret tulipe qui s'ouvre lui-même sur la bouteille.

### 80 champions cachés dans la France de l'Est

L'Usine Nouvelle s'est inspirée d'Hermann Simon, universitaire et consultant allemand, spécialiste mondial de la politique des prix, pour débusquer, région par région, les entreprises qui se sont hissées sur leurs marchés dans les trois premiers rangs en Europe ou dans le monde, mais aussi celles qui occupent le premier rang français dans leur spécialité et enfin, celles qui affichent des performances supérieures à la moyenne : 20% de croissance dans les cinq dernières années et une marge nette supérieure à 5% pour le dernier exercice/

*Extraits du palmarès :*

**N° 1 européen - N° 1 français : ARIES PACKAGING**

Pour les machines de suremballage des produits frais

**N° 2 mondial - N° 1 français : SPARFLEX**

Pour les muselets

### Ariès Packaging passe chez MeadWestvaco

En finalisant le rachat du français Ariès Packaging au début du mois d'avril, l'américain MeadWestvaco met la main sur le leader européen des machines de suremballage de produits frais et s'empare en même temps d'une entreprise très performante : des ventes en hausse depuis cinq ans - 22 millions de chiffre d'affaires en 2002, soit + 122% par rapport à 1998 - et une rentabilité de près de 6,4%. Désormais l'entreprise troyenne est une filiale à 100% du groupe américain. Pour l'heure, aucun bouleversement n'est à prévoir ni au plan organisationnel, ni en termes de produits. Pour MeadWestvaco, c'est l'occasion de diversifier ses marchés aux produits frais et d'élargir ses compétences à la ligne complète. Ariès Packaging, en revanche, profitera de la stature internationale de Mead pour développer son activité à l'export.

*EMBALLAGES MAGAZINE n° 703*

## Une délégation de Packaging Valley au pied d'un géant qui s'éveille

Du 30 mars au 1 avril dernier, s'est déroulé à Shanghai le salon PACKTECH / FOODTECH, numéro un des salons du secteur de l'emballage en Chine, auquel ont participé aux côtés de PACKAGING VALLEY, PEDI FRANCE, entreprise spécialisée dans le bouchage et les systèmes de fermeture de bouteille et RONOT SNE, leader dans la production de containers métalliques destinés aux produits liquides alimentaires et pétroliers.

Ce salon a permis d'apprécier le niveau d'évolution du secteur de l'emballage et du conditionnement chinois, non seulement constitué de produits conditionnés en sachet plastique ou flow-pack, mais aussi dans des emballages liant astuces et sophistications. Cependant, on perçoit toujours une volonté de développer de nouveaux conditionnements et de promouvoir des démarches marketing. En ce qui concerne le matériel de conditionnement, il rentre dans les standards européens, tout du moins pour celui qui était exposé. Cependant, en écoutant les différentes demandes exprimées sur les stands, une recherche d'amélioration des process est sollicitée.

**Il est important de signaler que la présence française était la plus faible du salon, face à d'autres pays de l'U.E. (Allemagne, Italie,...) et des U.S.A (cf édito du Président).**

En ce qui concerne les entreprises de Packaging Valley participantes, toutes ont exprimé l'intérêt porté par les visiteurs chinois, ouvrant la porte à une prospection plus en profondeur de cette clientèle.

PACKAGING VALLEY a cofinancé le déplacement des entreprises participantes.

**Vos commentaires sur votre participation et/ou visite à un salon peuvent être bénéfiques à l'ensemble des entreprises de Packaging Valley. À l'exemple de ceux qui suivent, merci de penser à nous les communiquer.**

**PEDI France - 51170 FISMES :** Le salon Packtech Foodtech, nous a permis d'avoir des contacts très intéressants par l'intermédiaire des connaissances de Monsieur Delcelier de Packaging Valley. Ce pays s'intéresse de plus en plus à la culture du vin, et plus particulièrement aux vins effervescents, ce qui nous conforte dans la décision d'avoir participé à ce salon. D'autre part la courtoisie et l'accueil chaleureux des chinois, nous incitent à y retourner dès que possible, pour essayer de concrétiser les démarches commerciales entreprises.

*B.Caurier*

## RONOT SNE - 52115 SAINT-DIZIER

La croissance chinoise n'est pas un mirage. A Shanghai, les constructions succèdent aux constructions, les chantiers aux chantiers. C'est une ville, une région, en profonde mutation. Une véritable dynamique est en marche, similaire, sans aucun doute, à celle qui a existé en France et en Europe à la sortie de la seconde guerre mondiale. Malheureusement, il nous faut une fois encore constater l'omniprésente emprise américaine sur l'économie chinoise. Celle-ci met encore plus en évidence l'absence des Français, et dans une moindre mesure des Européens en général. Il est dommage qu'un réel manque de motivation existe chez nos compatriotes et chez nos entreprises régionales, car les besoins chinois sont immenses.

Rien que dans la filière vin, leur progression est fulgurante. En quelques années, les Chinois ont réussi à obtenir des vins de très bonne qualité, et le vin s'inscrit aujourd'hui dans leur culture. Ils sont demandeurs de produits, français notamment, pour les aider à progresser et fournir un marché intérieur demandeur. Que ce soit en machines (embouteillage, habillage,...) ou produits consommables (bouchons, capsules,...) leurs demandes ne parviennent pas à être satisfaites. L'Agriculture et l'Agro-alimentaire sont des marchés en pleine expansion, ainsi que les marchés connexes, l'emballage et le conditionnement notamment. Il est dommage de laisser la place à d'autres comme le Brésil ou l'Australie, alors que la France a une agriculture renommée. Il est regrettable de ne pas utiliser notre potentiel et les moyens dont nous disposons ou qui sont mis à notre disposition pour être plus présents dans ce qui sera le premier marché mondial dans les 10 ans à venir.

*J. De Souza*

## C.F.I.A. RENNES

En application d'un accord de représentation entre EVOLUPACK et la société CYLOR, fabricant français de matériel d'étiquetage, Jean-Michel Claveau, directeur de EVOLUPACK, était présent sur le stand CYLOR au Salon C.F.I.A. Ce salon, essentiellement tourné vers l'agro-alimentaire, prend de plus en plus d'ampleur avec 1.400 exposants et des visiteurs majoritairement venus de l'Ouest de la France, mais un nombre non négligeable venant des autres régions et un peu de l'étranger sont à considérer. Beaucoup de ces exposants sont de petites sociétés qui peuvent, grâce au coût moins important que lors de grandes manifestations comme le Salon de l'Emballage, présenter leur savoir-faire. Bien sûr, les sociétés plus importantes sont également présentes, mais avec de petits stands qui, je pense, apportent une ambiance très conviviale, sans appareil, et allant à l'essentiel. Le bilan des contacts laisse apparaître que les visiteurs de ce salon sont généralement des décideurs et qu'ils ne se déplacent pas pour voir du matériel, peu exposé en raison de la surface réduite des stands, mais pour présenter des projets concrets aux différents exposants. En effet, une majorité de contacts a généré des visites après salon en cours de réalisation avec déjà quelques devis à chiffrer. Le C.F.I.A. est un bon salon professionnel sans prétention qui perdurera s'il conserve son esprit d'efficacité conviviale.

*Jean-Michel Claveau*

## Une nouvelle norme sur la biodégradabilité

La collection de normes sur la biodégradabilité des emballages va s'enrichir d'un nouveau document pour l'instant à l'état de projet. Il s'agit du prEN 14806 en préparation sous le titre "Évaluation préliminaire de la désintégration des matériaux d'emballage dans des conditions simulées de compostage dans le cadre d'un essai à l'échelle du laboratoire". Cette méthode d'essai a pour objectif de simuler les conditions environnementales rencontrées dans les centres de compostage industriel et d'évaluer le degré de désintégration des matériaux.

*EMBALLAGES DIGEST n° 486*

## Sécurité des produits alimentaires : une norme à l'étude

Les travaux relatifs à la norme internationale ISO 22 000 avancent. Sous le titre "Système de management de la sécurité des produits alimentaires" la norme expliquera comment mettre en place un système d'évaluation de la sécurité et déterminera les procédures de contrôle. Elle sera applicable à tout producteur de produit alimentaire, de la simple ferme à la multinationale.

Ce projet, qui couvre simultanément les champs d'application de la norme ISO 9001 et de la méthode HACCP, devrait être soumis dans les mois à venir à une enquête probatoire. Parallèlement, dans le cadre des diverses normes sur l'hygiène, un projet de norme "Hygiène en emballage" vient tout juste d'être défini par le GEN/TC261.

*EMBALLAGES DIGEST n° 486*

## Développement durable

Alors que le Parlement européen et le Conseil se sont mis d'accord au sein du comité de conciliation sur le projet de révision de la directive 94/62/CE, l'emballage doit plus que jamais prendre en compte sa fin de vie. De la préservation des ressources au traitement organique, en passant par l'écoconception, les industriels de l'emballage et du conditionnement se doivent de commercialiser des emballages aux impacts limités sur l'environnement. Toutefois, cette démarche ne saurait être menée à bien sans le respect de la valeur d'usage et des fonctions fondamentales de l'emballage.

### L'Europe accroît les objectifs de recyclage

Les objectifs de recyclage des déchets d'emballages qui devront être fixés par les états membres pour 2008 seront compris entre 55 et 80 % contre 25 à 45 % dans la directive initiale de 1994. Quant aux objectifs de valorisation, ils devront être fixés au minimum à 60 % contre 50 à 65 %.

Le choix de définir des objectifs de recyclage différenciés par matériaux est confirmé : 60 % pour le verre et le papier, 50 % pour les métaux, 22,5 % pour les plastiques et 15 % pour le bois. Ces objectifs différenciés placent la barre très haut pour les plastiques. Pour l'heure, cet accord émis par le comité de conciliation doit maintenant être confirmé en troisième lecture par le Conseil et le Parlement. La nouvelle directive devrait entrer en vigueur au début du printemps 2004 pour être transposée en droit national au plus tard à l'automne 2005. De quoi donner du grain à moudre à la filière de l'emballage et du conditionnement...

### Tous les matériaux sont aujourd'hui concernés

En 2003, 140 500 tonnes d'emballages ménagers en plastique ont été recyclées. Sur un gisement de 1,63 million de tonnes d'emballages en plastique, 730 000 tonnes sont des déchets industriels et commerciaux (DIB), dont le taux de recyclage progresse. Ainsi, celui des emballages en polystyrène expansé est passé de 7,2 % à 19,3 % en dix ans dans un marché à forte croissance. Cela grâce à la mise en place d'une centaine de points d'apport volontaire pour détenteurs de petits gisements professionnels. Résultat : la valorisation matière est de 6 750 tonnes, alors que la valorisation énergétique n'est que de 1 800 tonnes, parce que ce schéma de proximité fonctionne. Et, dans les films en plastique, sur une consommation de 240 000 tonnes de films, 87 900 tonnes sont valorisées. Côté papier-carton, les performances sont bonnes mais peuvent être améliorées. Cette année, près de 6 millions de tonnes de journaux et magazines, d'emballages industriels et commerciaux, d'emballages ménagers en papier-carton et de papiers de bureaux ont été recyclées. C'est un peu plus de la moitié du gisement. Mais 2,5 millions de tonnes sont mises en décharge et 2,3 millions de tonnes sont incinérées.

## L'Union européenne prend l'option du tout recyclage

Les objectifs de recyclage des déchets d'emballages qui devront être fixés par les états membres pour 2008 seront compris entre 55 et 80 % contre 25 à 45 % dans la directive initiale de 1994. Quant aux objectifs de valorisation, ils devront être fixés au minimum à 60 % contre 50 à 65 %. Le choix de définir des objectifs de recyclage différenciés par matériau est confirmé : 60 % pour le verre et le papier, 50 % pour les métaux, 22,5 % pour les plastiques et 15 % pour le bois. Point essentiel, l'accord va permettre aux membres de l'Union européenne de continuer à comptabiliser l'incinération - propre, avec récupération d'énergie - dans le cadre des objectifs communautaires. Mais pas définitivement... La nouvelle directive devrait entrer en vigueur au début du printemps 2004 pour être transposée en droit national au plus tard à l'automne 2005. De quoi donner du grain à moudre à la filière de l'emballage et du conditionnement.

## Emballage PSE

En 2002, la production nationale d'emballages s'est établie à 35.000 tonnes, soit une baisse de production de 1.000 tonnes par rapport à 2001. Un tassement qui ne traduit que très partiellement l'important recul supporté sur le marché industriel confronté, l'an dernier, à des délocalisations multiples d'unités chez Daewo, Mitsubishi, Thomson, Sagem,... des sociétés utilisatrices d'emballages PSE.

*Emballage Digest - Octobre 2003*

## Emballages naturels

D'après une récente étude, les aliments frais conditionnés sous emballages naturels " dérivés du maïs " ont la faveur des consommateurs. Un attrait confirmé en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. L'accueil positif réservé par les clients à cet emballage témoigne du potentiel d'expansion du marché des emballages naturels, dans lesquels les consommateurs voient une démarche plus écologique et sont prêts à en assurer le surcoût en caisse. En France, les aliments frais tels que les fruits et légumes, le pain, les gâteaux et viennoiseries représentent une part non négligeable de la consommation de produits alimentaires. Ainsi, en 2002, les français ont dépensé 20,6 millions d'euros en produits frais et, 16,6 millions d'euros en pain et céréales.

## Gestion des déchets ménagers.

Dans le cadre d'une réforme nationale de la politique des déchets qui pourrait intervenir sous la forme d'un projet de loi début 2004, l'association nationale des industries alimentaires (Ania) rappelle aux pouvoirs publics son attachement au système français actuel. Le système de gestion des déchets ménagers qui passe par des écos-organismes donne globalement satisfaction, selon elle, même si l'effort de réduction à la source et le coût de la collecte et du tri doivent être optimisés par les acteurs (collectivités, industriels,...) concernés.

10 ans après la loi déchets de 1992, l'Ania souligne le rôle de l'emballage souvent oublié dans les esprits, dont la fonction est de protéger les aliments et d'informer les consommateurs. Contrairement à l'expérience de la consigne en Allemagne et à d'autres pays européens favorisant certains emballages (réutilisables), elle juge nécessaire de préserver la liberté de choix des industriels quant aux emballages. Position partagée sur ces points par l'Ilec, qui représente les conditionneurs n'appartenant pas à l'industrie alimentaire.

## La machine française en bonne forme

Le Scipag-Embalco dresse un bilan assez positif de l'industrie française de la machine de conditionnement pour l'année écoulée. En 2003, les constructeurs de machines établis dans l'Hexagone ont réalisé un chiffre d'affaires de 643 millions d'euros, en progression de 11,6% par rapport à l'exercice 2002. Cette tendance devrait se poursuivre en 2004. Le niveau des commandes, à 641 millions d'euros pour les premiers mois de l'année, est en légère hausse.

La balance commerciale -et ce n'est pas une nouveauté dans le secteur des machines- est toujours déficitaire. Selon les chiffres fournis par les Douanes, les importations de machines ont atteint 567 millions d'euros en 2003, alors que les constructeurs français ont exporté l'équivalent de 442 millions d'euros de matériel.

Tendanciellement, les importations ont baissé de 1,5% par rapport à 2002, alors que les exportations ont progressé, elles, de près de 4%. La machine française semble donc améliorer sa compétitivité à l'international.

*Emballages magazine - Mai 2004*

## Année 2003 morose pour l'emballage papier et carton

Le Comité français de l'emballage papier carton annonce une activité particulièrement morose en 2003. Après un 1<sup>er</sup> trimestre jugé correct, l'activité s'est dégradée au 2<sup>ème</sup> trimestre pour connaître une lente reprise au cours des derniers mois de 2003. Au total, le CA consolidé de cette filière enregistre une baisse (-1,2%), à 5,92 milliards d'euros. En revanche, le marché a progressé de 1,4% (5,5 millions de tonnes) en volume. En 2003, comme l'année précédente, le marché des matières de base (pâtes et PCR - papiers et cartons de récupération) a lui aussi été perturbé par d'importantes fluctuations des prix, en particulier pour les PCR (80% de la matière de base du secteur).

Concernant 2004, le Cofepac estime que les signes de reprise économique, apparus dans différentes parties du monde et plusieurs pays européens, laissent présager une certaine reprise à l'horizon du 2<sup>ème</sup> trimestre. Pour sa part, l'industrie des papiers et cartons d'emballage française a pu prendre des positions significatives en Europe (3<sup>ème</sup> place avec une production de plus de 4,7 millions de tonnes) et sur les marchés internationaux (8<sup>ème</sup> rang mondial).

*Emballage Digest - Avril 2004*

## Tendances européennes par REXAM

Selon un rapport de REXAM sur l'emballage et les consommateurs, l'avenir s'annonce encourageant pour l'industrie de l'emballage, grâce à des emballages intelligents de plus en plus présents et à une prise de conscience de l'importance du bien-être. Cependant, les pressions sociales environnementales resteront les priorités des producteurs d'emballages.

Si manger, boire et se soigner continuent d'être identifiés comme des tendances montantes, le cabinet Datamonitor révèle que l'Européen moyen réalise quatre trajets par jour et perd une heure dans les déplacements. Il n'est donc pas surprenant que la praticité façonnera l'avenir de l'emballage avec des consommateurs prêts à dépenser deux à trois fois plus pour des marques mieux conditionnées.

**Boissons** Dans les liquides, les boissons carbonatées restent le plus grand segment de marché, mais la croissance a ralenti, explique Rexam. Les spiritueux continuent de décliner, alors que l'eau et les jus de fruits connaissent un développement mondial.

Deux développements affecteront l'industrie de l'emballage : un glissement du remplissable vers les emballages recyclables et un changement des habitudes de consommation de la bière à la pression via les produits avec un emballage primaire.

**Nomadisme** Dans l'alimentaire, l'augmentation de la consommation a été influencée par le portionnable, le nomadisme, la facilité de préparation et la mise à disposition dans des réseaux de distribution plus nombreux, comme les stations-service et les machines automatiques.

L'emballage souple est, de loin, le premier segment en Europe de l'Ouest, comptant pour 40 % des volumes remplis en 2002. L'emballage plastique rigide représente 22 % des volumes remplis. Les emballages à base de papier comptent pour 17 %, devant le métal (11 %) et le verre (8 %).

**Beauté** Dans la beauté, le plastique domine le marché, suivi par le papier, le verre et le métal. Le verre sera progressivement substitué par le plastique pour le parfum et les produits de toilette.

Enfin, le secteur pharmaceutique est en progression de 8 % par an et le marché de la parapharmacie est prévu d'augmenter de 6,5 % entre 2002 et 2007, atteignant, à cet horizon, 107,5 milliards de dollars.

EMBALLAGES MAGAZINE n° 686

## L'emballage italien, filière par filière

En 2002, l'économie italienne de l'emballage observe un recul de 0,7% par rapport à 2001. Les prévisions 2003 semblent optimistes, avec une croissance attendue de 2% de la production industrielle. La production des emballages en acier s'est réduite de 5%. Côté aluminium, elle a reculé de 2%. Les emballages en matière plastique se sont accrus de 1,5%.

Cette modeste performance, la plus faible depuis 10 ans, résulte de la réduction de la production de film thermorétractable utilisé pour la logistique, ainsi que du fléchissement de la production en général. La production de cellulose a grimpé de 2%, et celle de carton ondulé de 3%. Quant à la production de verre, elle recule de 5% en termes de poids.

EMBALLAGE DIGEST - OCTOBRE 2003 (ITALIE, IMBALLAGGIO, 05/2003)

## Annuaire professionnel de la filière forêt bois en Champagne-Ardenne

Valeur Bois a travaillé à l'élaboration d'un annuaire unique regroupant tous les professionnels de la filière Champardennaise ainsi que l'ensemble des adresses utiles pour les entreprises de la région. Ce long travail de recherche, de validation et de synthèse des données est maintenant terminé et la première édition de l'annuaire de la filière Forêt-Bois en Champagne-Ardenne est disponible à Valeur Bois.

Pour commander cet annuaire : contactez Valeur-Bois au 03 25 02 07 66. Une participation aux frais d'édition et d'envoi de 10 € sera demandée (gratuit pour les adhérents de Valeur-Bois).

## Une papeterie dans l'Aube

C'est à Nogent-sur-Seine que la société Emin Leydier implante l'usine Elytra, baptisée "les Papeteries de Champagne". À 100 kilomètres de Paris, plutôt qu'en Allemagne ou au Benelux, malgré l'insuffisance de la récupération des vieux papiers en France. "Nogent-sur-Seine est proche des grands gisements de vieux papiers ainsi que de nos clients" explique Emin Leydier. D'autant que le site possède un accès fluvio-maritime, un embranchement ferroviaire et se trouve proche d'un nœud autoroutier. Il permettra de produire 300.000 tonnes de papiers en grammages légers sur une laize de 5 à 5,5 mètres, d'ici à 2005.

EMBALLAGES MAGAZINE n° 697

## Le droit de la propriété industrielle

Délivrés par l'Inpi, les brevets français confèrent à leurs titulaires, particuliers ou entreprises, un monopole sur leur invention pour 20 ans, ce qui leur permet, pendant cette durée, d'empêcher toute exploitation par une autre entreprise. Un tel dépôt permet également au titulaire du brevet d'invoquer le bénéfice de diverses conventions internationales. Ainsi, la Convention de Paris qui ouvre un droit de priorité de dépôt d'un an dans un autre pays, le traité de Washington qui autorise un dépôt simultané dans plus de 120 pays où la convention de Munich, qui permet d'obtenir un titre unique européen bénéficiant des mêmes protections qu'un brevet national dans 24 pays d'Europe.

En ce qui concerne les marques, un dépôt auprès de l'Inpi protège l'entreprise pour une durée de 10 ans, indéfiniment renouvelable. Depuis 1992, une procédure simplifiée permet même au titulaire de faire échec à l'enregistrement d'une marque identique en évitant une action en justice : 3500 demandes l'an dernier. En France toute œuvre originale de l'esprit est protégée automatiquement par un droit d'auteur. Mais la forme d'un objet peut aussi être protégée par le dépôt d'un dessin ou modèle. Un tel dépôt est enregistré pour une durée de cinq ans, renouvelables quatre fois, soit 25 ans au total.

## Un tremplin en papier pour les jeunes

L'industrie papetière française, c'est 24 000 personnes réparties sur 127 sites industriels. Des effectifs qui sont restés globalement stables au cours des dernières années mais qui vieillissent : 3 collaborateurs sur 10, âgés de plus de 50 ans, quitteront leur entreprise dans les années qui viennent. De plus les investissements réalisés (500 millions d'euros par an) entraînent la création de 80 à 220 emplois directs pour chaque installation d'une nouvelle machine. En se basant sur une durée de carrière de 40 ans, l'industrie papetière française aura besoin de recruter 720 personnes par an. Or, seulement 130 jeunes diplômés sont issus de la filière de formation papetière tous les ans. Raison pour laquelle la Copacel se mobilise en lançant une campagne de communication sur les métiers de l'industrie papetière avec un slogan : " le papier, le plus beau tremplin de votre carrière ". Cette campagne se poursuivra en 2004 avec la diffusion de mailing, la participation à des salons spécialisés où la visite d'entreprises. Enfin, un kit de promotion des métiers de la filière a été conçu pour attirer les nouveaux talents.

## La chaîne alimentaire sous contrôle renforcé

Les députés de la commission de l'environnement ont adopté récemment, en première lecture, un rapport sur un nouveau projet de règlement global, qui refond plusieurs législations existantes visant aussi bien les aliments pour animaux que les denrées alimentaires, la sécurité et l'étiquetage et les contrôles de ces produits, y compris le contrôle des importations de pays tiers, et qui envisage, en outre, des sanctions pénales. Les députés y renforcent sensiblement les propositions initiales de la Commission européenne. Ils critiquent cependant l'absence de base juridique qui puisse justifier un dispositif de sanctions pénales. Pour les députés, chaque entreprise devrait être contrôlée au moins une fois par an. Selon le principe " name and shame " ( littéralement désigner et blâmer), les rapports de contrôle et les listes d'entreprises contrevenant aux normes devraient être rendus publiques. Via de nombreux amendements, les députés ont voulu renforcer la transparence de ce dispositif au profit des consommateurs. Les parlementaires veulent aussi permettre des contrôles sans préavis du respect des limites maximales de certains résidus, qu'il s'agisse de normes communautaires ou nationales.

## Emballages alimentaires " actifs " et " intelligents " autorisés.

Un emballage " actif " maintient la qualité de la denrée alimentaire et en allonge la durée de conservation. Il est en interaction avec l'aliment pour réduire les niveaux d'oxygène ou pour y ajouter des arômes ou des agents conservateurs. Un emballage " intelligent " est capable de surveiller la denrée alimentaire et de donner des informations sur sa qualité. Actuellement, ce type d'emballages ne peut donc pas être introduit dans l'Union européenne.

La législation en vigueur prévoit en effet que les matériaux en contact avec des denrées alimentaires ne peuvent pas entraîner de réactions chimiques susceptibles de modifier le goût, l'apparence, la texture ou l'arôme de l'aliment ou altérer sa composition chimique. Cette règle s'applique même si le changement est profitable. D'après une proposition de la Commission européenne on pourrait introduire ces nouveaux emballages en Europe. Les composants actifs des emballages alimentaires seront autorisés s'ils respectent les autres dispositions de la législation communautaire relative à la sécurité des denrées alimentaires. L'étiquetage informera les utilisateurs sur la nature de l'emballage actif.

## **Publication du guide pratique "conception et fabrication des emballages en matière plastique pour une valorisation optimisée". Ou comment prendre en compte la fin de vie de l'emballage dès sa conception**

La réglementation sur les emballages et déchets d'emballages, avec la directive 94/62/CE et sa transposition dans le droit des États membres, conduit les fabricants d'emballages à prendre en compte des exigences dès la conception et la fabrication des emballages.

Les fabricants d'emballages en matière plastique membres de la Chambre Syndicale des Emballages en Matière Plastique (C. S. E.M.P.), avec les recycleurs également membres de la CSEMP, ont élaboré le guide pratique " Conception et fabrication des emballages en matière plastique pour une valorisation optimisée ".

L'objectif de ce guide est de faciliter la concertation et de permettre à chaque acteur de la chaîne, devant prendre en compte les nouvelles exigences environnementales sur les emballages, de trouver les réponses à ces questions.

Quelques thèmes : Réglementation - Recyclage et recommandations - Principes observés dans le présent Guide - Valorisation énergétique.

Optimisation du recyclage : des exemples de questions techniques

Analyse de l'impact des constituants de l'emballage ou élément d'emballages.

Par exemple :

- les " ENCREs " pouvant contribuer à l'amélioration du recyclage : quantité - surface couverte - nature et caractéristiques - élimination lors des phases de lavage.

Les "COLLES", les principales colles utilisées : colles en solution dans l'eau - synthétiques en dispersion, - thermofusibles ou " Hotmelt " - réactives.

Les associations de matériaux dans l'emballage  
Des tableaux indiquent le niveau de compatibilité, voire d'incompatibilité, entre matériaux pour le recyclage.

Ce guide sera publié par la C. S. E.M.P. en novembre 2003.

*FUTURS Octobre*

## **Espace reclassement VALEO**

L'usine VALEO de Sissonne (Aisne) a fermé ses portes en octobre 2003 et les salariés sont à présent à la recherche d'un nouvel emploi dans la Marne ou les Ardennes. Profils disponibles :

- ✓ Opérateurs de fabrication et de conditionnement, Conducteurs de machines
- ✓ Caristes/magasiniers
- ✓ Electromécaniciens, agents de maintenance, Manœuvres
- ✓ Chefs d'équipe
- ✓ Personnel administratif

Si vous êtes à la recherche de personnel, contactez:

Espace Reclassement Valéo / Germain RECAMIER  
germain.recamier@groupe-bpi.com  
32, lotissement de la Bergerie 02150 Sissonne  
Tél : 03 23 27 98 70 - Fax : 03 23 27 98 78

## **Cellule de reclassement ABB**

Voici les profils de la cellule de reclassement ABB :

- ✓ Michel KECA / 42 ans, BTS Mécanique et Automatismes, responsable achats.
- ✓ Jean BALLEE / 53 ans, responsable de projet électrique en bureau d'études, correspondant qualité (ISO 9001 - 14001), management d'une équipe de 15 personnes.
- ✓ Pascal LEMELLE / 40 ans, BTS Électrotechnique, responsable d'études, chef de projet électrique, collaboration avec les chargés d'affaires.

Vous pouvez obtenir les C.V. détaillés de ces professionnels auprès de Packaging Valley.

## **Traductrice, interprète, formatrice**

Cette diplômée de l'Université d'État Linguistique (équivalent Bac+6) ; département de la Philologie Roman-Germane ; Erevan, Arménie, maîtrise parfaitement :

- ✓ L'Arménien,
- ✓ Le Russe,
- ✓ L'Anglais,
- ✓ Le Français,
- ✓ L'Espagnol
- ✓ L'Iranien

Son C.V. et ses coordonnées sont disponibles auprès de Packaging Valley.